

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

Monseigneur Joseph - Alfred Archambeault,

EVÊQUE DE JOLIETTE

A l'occasion du 50ème anniversaire de l'ordination sacerdotale de Notre Très Saint Père le Pape Pie X.

JOSEPH-ALFRED ARCHAMBEAULT, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE JOLIETTE.

AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET A TOUS LES FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

Nos très chers frères,

Le 18 septembre 1858, un jeune lévite, agenouillé aux pieds de son évêque, recevait, à Castelfranco, en Italie, l'ordre sacré de la prêtrise. Le lendemain, il célébra sa première messe dans la modeste église paroissiale de Rièse, son village natal. L'événement passa à peu près inaperçu ; le nouveau prêtre était un enfant du peuple, il avait grandi dans l'obscurité, les classes riches de la société l'ignoraient ; lui-même allait à Dieu et aux âmes, le cœur vide de toute ambition humaine.

L'univers catholique commémore cependant, depuis bien-

tôt un an, le 50e anniversaire de ce même événement, par des manifestations de joie universelles, par d'incessantes actions de grâce, par de nombreux pèlerinages vers la Ville Éternelle, et des fêtes grandioses qui auront, en novembre prochain, leur couronnement auprès du tombeau des apôtres Pierre et Paul. Que s'est-il donc passé ? Comment expliquer un tel changement de scène ? Pourquoi l'humble prêtre de 1858 est-il acclamé aujourd'hui par des centaines de millions d'âmes ? D'où vient que montent vers lui, les félicitations et les vœux des rois et des chefs d'État, aussi bien que ceux des pauvres et des petits ? Ah ! c'est que Dieu s'est plu à l'exalter d'une façon singulière. Le Christ Jésus a eu pour agréables les vertus, les sacrifices et les œuvres cachées de son bon serviteur ; l'ayant trouvé fidèle dans les petites choses, il a voulu lui en confier de grandes, en lui faisant franchir successivement tous les degrés de la sainte hiérarchie. L'abbé Joseph Sarto s'appelle maintenant Pie X ; le vicaire ignoré de Tombolo est devenu le vicaire de l'Homme-Dieu, le chef suprême de son Église, le Pasteur des Pasteurs eux-mêmes.

Le diocèse de Joliette est le premier fondé au Canada par Notre Saint Père le Pape Pie X ; il doit encore à l'auguste Pontife, la création du chapitre de la cathédrale, ainsi qu'un nombre considérable d'indulgences et de privilèges accordés aux églises paroissiales, aux principaux sanctuaires de la ville épiscopale, au séminaire, aux communautés religieuses, aux confréries et aux associations pieuses. C'est donc pour

nous tous un devoir spécial de prendre part aux fêtes jubilaires, d'unir nos prières, nos aumônes, l'expression de notre piété filiale à celles des évêques, du clergé et des fidèles des autres églises particulières du monde catholique.

Nous voulons aussi, nos très chers frères, profiter de la circonstance, pour bien vous faire connaître la noble et grande figure du pilote à qui Dieu a confié, en ces jours difficiles, la direction de la barque de Pierre, vous retracer les traits de cette physionomie incomparable de prêtre, d'évêque et d'apôtre ; vous raconter brièvement sa vie et ses œuvres, vous rappeler quelques-uns des actes admirables qui ont déjà fait de son court pontificat, l'un des plus extraordinaires et des plus féconds dont fasse mention l'histoire de l'Église.

I

LE PRÊTRE

Un des biographes de Pie X a dit, en parlant de son origine : “ Assurément, quand on considère, l'un après
“ l'autre, chacun des membres de cette nombreuse famille,
“ soit les ancêtres, soit les enfants et les cousins ; que l'on
“ se tourne du côté des pères ou du côté des mères,
“ on ne trouve que de modestes travailleurs. Mais quels
“ travailleurs et quels braves gens ! A la maison, ils se
“ donnent de tout cœur aux soins des enfants, au dehors,
“ ils sont tout au travail des champs ou à quelque autre
“ occupation.” (1)

(1) Dr Louis Daelli. *Vie de Pie X*, p. 24.

Joseph-Melchior Sarto, né à Rièse, en Vénétie, le 2 juin 1835, est, en effet, d'humble extraction. Son père, Jean-Baptiste Sarto, vivait modestement de sa place de courrier ou de facteur municipal. Sa mère, issue d'une famille de travailleurs de la terre, n'avait pas d'autre noblesse que celle de ses vertus. L'építaphe suivante, gravée sur sa tombe par la piété filiale, résume sa vie entière : “ Mar-
“ guerite Samson fut une épouse exemplaire, une femme
“ irréprochable, une mère incomparable.. Douleureuse et
“ intrépide, résignée et courageuse, elle éleva, avec une sa-
“ gesse virile, ses enfants dans la piété. A sa mort, elle
“ reçut la juste couronne méritée par une vie de travail et
“ et de sacrifices.” Pénétrés de la gravité de leurs obliga-
tions, ces parents profondément chrétiens enseignèrent
eux-mêmes à leurs enfants les éléments du catéchisme, ex-
ercèrent sur chacun d'eux, une surveillance de tous les
instants, au point de ne pas les laisser aller seuls aux
offices de l'église paroissiale, et leur procurèrent, au prix
d'énormes sacrifices, les bienfaits de l'éducation, au moins
élémentaire. Aussi, Pie X a-t-il eu pour les membres de sa
famille une affection tendre et dévouée, prenant un vif
intérêt à leurs joies et à leurs peines, à leurs projets d'avenir
et à leurs travaux ; mais jamais il ne voulut, à mesure qu'il
s'éleva en dignité, les faire sortir de leur condition sociale,
les enrichir, les rendre confidents des moindres secrets de
l'administration paroissiale ou diocésaine.

Joseph Sarto, encore enfant, se fait remarquer par une piété
angélique, l'amour du devoir et de l'ordre, une bonté exquise,

un goût prononcé pour les études sérieuses, mais surtout par une fermeté de caractère peu ordinaire. C'est ainsi que, pendant quatre ans, il parcourut, tous les jours, à pied, sans manquer la classe une seule fois, une distance de cinq milles, pour se rendre à l'école de Castelfranco, ne se laissant arrêter ni par le froid, ni par la pluie, ni par les chaleurs excessives, et n'emportant avec lui, comme nourriture, qu'un peu de pain et de fromage. Belle et forte leçon donnée aux enfants désireux de s'instruire et de se préparer à jouer plus tard un rôle utile dans la société.

En 1850, le jeune Sarto entra au petit séminaire de Padoue. Il y remporta de brillants succès dans toutes les branches de l'enseignement. La pénétration de son esprit, l'universalité de ses talents, son assiduité au travail, sa conduite exemplaire, attirèrent l'attention des professeurs et des élèves. “ Ce n'était cependant qu'un côté de cette “ vie si belle, qui s'annonçait déjà comme l'aurore d'une “ grande destinée. Ce que les notes classiques ne disent “ pas, c'est le charme de cette âme lévitique qui, au milieu “ des triomphes intellectuels, à cet âge où les passions “ bouillonnent, au moment où les élans de l'esprit soulèvent “ si facilement le cœur, demeurait toujours angélique, tournée vers le ciel, enivrée de cette vocation sublime qui “ l'appelait entièrement au sacerdoce.” (2)

Les succès en théologie de l'abbé Sarto au grand séminaire de Trévise ne furent, en rien, inférieurs à ceux rem-

(2) Albin de Cigala, *Vie de Pie X*, p. 88.

portés à Padoue dans les lettres, les sciences et les arts. Le 19 décembre 1856, il reçut les ordres mineurs ; le 29 septembre de l'année suivante, le sous-diaconat ; le 28 février 1858, le diaconat, et la prêtrise le 18 septembre de la même année. L'évêque de Trévise n'ignorait pas les vertus exceptionnelles du nouveau prêtre, ni l'éclat de la renommée qu'il s'était acquise, au cours de ses études classiques et théologiques. Il le plaça, cependant, vicaire à Tombolo, l'une des paroisses les moins importantes du diocèse. L'abbé Sarto ne se plaignit pas, il ne fit aucune démarche pour obtenir un autre vicariat plus en rapport avec ses aptitudes et ses talents naturels, il accepta même avec empressement une nomination qui était à ses yeux l'expression de la volonté de Dieu. Homme de foi et d'obéissance, il comprit que les placements, dans le ministère pastoral, ne doivent pas être considérés au point de vue des avantages, mais bien au seul point de vue des âmes à sauver, et du bien à faire, serait-ce dans l'obscurité et le renoncement. Du reste, Tombolo était bien le théâtre qui convenait à la charité ardente de ce jeune prêtre selon le cœur du Maître. Que de pauvreté et de misères chez la classe ouvrière ! Que d'ignorance en matière de religion ! Combien d'abus et de désordres à combattre et à déraciner ! Le curé, vieux et infirme, se sentait incapable de remédier à ce triste état de choses. Il s'en remit entièrement à la prudence et au zèle sacerdotal de son nouveau vicaire. L'abbé Sarto répondit à sa confiance. Doué d'un talent remarquable pour la prédication, il s'y livre avec ardeur et en fait un puissant

moyen de réforme religieuse. Ses sermons, ses homélies, ses allocutions et ses catéchismes, portent la marque de l'amour des âmes, d'une doctrine sûre, d'une belle et noble simplicité, qui charme et qui séduit. Sa vie sans reproche se partage entre la prière, l'étude et l'exercice du saint ministère. Son activité est au-dessus de toute fatigue et de tout découragement. Sa bonté n'a d'égale qu'une fermeté inébranlable, quand il s'agit d'un devoir à remplir, d'un abus à corriger, d'un blâme mérité à infliger, des intérêts de Dieu et de l'Eglise à sauvegarder. Dans le vicaire perce déjà le pontife futur. Cœur sensible et aimant, l'abbé Sarto va de préférence vers les pauvres et les ouvriers, il ouvre pour eux des classes du soir, les visite tous les jours, les console dans leurs épreuves et dans leurs tristesses, leur distribue tout ce qu'il possède, se prive, afin de les soulager, même du nécessaire, s'en remettant pour le lendemain à la douce Providence qui, disait-il, " voit tout, prévoit tout et " n'abandonne jamais ceux qui se confient en Elle."

Aussi, quand, à l'âge de 32 ans, l'abbé Sarto est nommé curé-archiprêtre de Salzano, apporte-t-il avec lui les regrets de la population tout entière de Tombolo, qui lui conservera toujours un souvenir plein de respect, d'affection et de reconnaissance.

En prenant possession de son nouveau poste, l'abbé Sarto avait dit : " Je serai l'homme de tous," belle devise qui devait être celle de sa vie entière. Curé, évêque, patriarche, pape, Pie. X a été véritablement l'homme de toutes les

classes sociales : le conseiller sage et éclairé des puissants et des riches ; le protecteur des savants, des lettrés, des artistes ; le père et l'ami véritable des pauvres et des ouvriers. Il s'est donné à tous afin de les gagner tous à Jésus-Christ.

L'abbé Sarto, à peine installé à Salzano, paroisse de 3,400 âmes, voulut prendre contact avec ses habitants. Il consacra, à les visiter, dix heures par jour, ne fit exception de personne, mais prolongea volontiers ses entretiens avec ceux qui peinaient et qui souffraient. Comme à Tombolo, les malades et les indigents eurent la meilleure part de ses sollicitudes : il alla jusqu'à leur distribuer sa provision de bois pour l'hiver, jusqu'à engager, pour les secourir, son anneau d'archiprêtre. Peu de temps après son arrivée, le choléra éclate ; on voit alors le bon curé se prodiguer nuit et jour au chevet des mourants, se priver de sa nourriture quotidienne, exposer sa vie, rendre aux malades les services les plus humiliants et se faire brancardier des morts qu'il transporte lui-même au cimetière, à défaut de ceux qu'éloigne la crainte de la contagion.

Salzano était une petite ville remarquable par les préjugés enracinés de plusieurs de ses citoyens les plus influents, à l'égard de la religion catholique et du clergé. Des abus nombreux s'y étaient introduits ; la moralité publique laissait beaucoup à désirer. L'abbé Sarto se mit à l'œuvre avec courage. Il prêcha à temps et à contre-temps, reprit, supplia, menaça en toute patience et doctrine. (3) Mais à la

(3) II Tim. IV, 2.

prédication, il unit la prière et la pénitence, afin d'obtenir de Dieu la conversion de ses chers paroissiens. Ses efforts et ses sacrifices furent couronnés de succès. Les préjugés tombèrent bientôt et peu à peu les désordres disparurent. A l'indifférence presque générale, succédèrent la piété et la ferveur.

L'église paroissiale menaçait ruine, l'abbé Sarto se fait mendiant, et, avec le produit de ses quêtes, rend au temple de Dieu son antique splendeur. Riches et pauvres croussaient dans une ignorance profonde de la doctrine chrétienne : le pasteur en est effrayé ; il ne cesse d'annoncer la parole de Dieu, et consacre à l'œuvre si importante du catéchisme une partie considérable de son temps. Préoccupé de la classe ouvrière, il veut lui être utile, lui prouver son dévouement, la détourner de ceux qui, par de fausses promesses, cherchent à la troubler et à la perdre. Il organise donc, au milieu de difficultés sans nombre, l'action sociale, fonde des cercles et des patronages, fait donner au peuple des conférences sur des questions d'économie domestique et sociale.

Lors d'une visite pastorale, son évêque le cita publiquement comme le modèle accompli des pasteurs d'âmes, et le nomma, en 1875, chanoine de la cathédrale de Trévise. Le peuple de Salzano pleura amèrement le départ de son curé bien-aimé. Il lui appliqua ces touchantes paroles d'un dicton italien : " Il était venu pauvre, il s'en est allé plus pauvre encore."

Pendant les neuf années qu'il passa à Trévise, le chanoine Sarto fut successivement supérieur du séminaire, chancelier et vicaire général. C'est dans l'exercice de ces différentes charges, que se manifesta particulièrement son grand amour pour la jeunesse cléricale, un zèle inlassable à préparer à l'Église des prêtres savants, pieux, disciplinés, tout entiers au service des âmes. Il voulait qu'ils fussent en état de réfuter victorieusement les erreurs modernes, qui déjà se faisaient jour, de prendre part au mouvement social et de le diriger. Quoique doux et affable par tempérament, il resta toujours sévère et inflexible en face des écarts contre la discipline, des mépris de l'autorité, de la légèreté de langage et de conduite. Il écarta sans merci de la promotion aux ordres sacrés ceux qu'il ne croyait pas dignes de devenir prêtres. Son dévouement aux trois évêques qu'il servit successivement ne connut pas de bornes. Il accepta les missions les plus délicates, les charges les plus onéreuses, se fit l'appui de l'autorité, son courageux défenseur contre ceux qui osaient l'attaquer ou la critiquer en sa présence.

Les honneurs le laissèrent insensible ; son humilité lui faisait fuir les dignités, surtout celles qui comportent des responsabilités. On conçoit dès lors les répugnances et les terreurs de cet homme de Dieu, quand son évêque lui annonça, en 1884, sa nomination à l'évêché de Mantoue. Il pleura longtemps, protesta de sa complète incapacité à occuper un poste aussi redoutable, et n'accepta le calice que quand, lui montrant un crucifix suspendu à la muraille,

son supérieur ecclésiastique lui dit : “ Voilà comment le Seigneur nous a aimés ; il s'est fait *obéissant* jusqu'à la mort.”

II

L'EVÊQUE

Monseigneur Sarto fut sacré évêque à Rome même, le 23 novembre 1884, dans l'église de Saint-Apollinaire. Au moment de prendre possession de son diocèse, il écrivit au maire de Mantoue ? “ Vous trouverez en moi un prêtre qui “ a pour drapeau, le drapeau de la paix, pour loi, la loi “ d'amour. Votre nouvel évêque est pauvre de tout, mais “ riche en cœur. Il ne se propose qu'un but : celui de sau- “ ver les âmes, et de faire de tous ses diocésains une seule “ famille d'amis et de frères.” C'était le programme d'un apôtre ; toute sa vie, il y resta fidèle. Comme saint Charles Borromée, le nouvel évêque promit à Dieu de n'avoir plus sur la terre que deux amours : l'amour de l'Eglise et l'amour des âmes, de mettre au-dessus de tout et de poursuivre avec ardeur les intérêts du règne de Jésus-Christ.

Le diocèse de Mantoue avait eu beaucoup à souffrir des divisions intestines causées par la domination successive de l'Autriche et de l'Italie sur la Vénétie. Les esprits y étaient agités et aigris ; des désordres s'étaient introduits un peu partout. Il fallait, pour remédier au mal, du tact, de la prudence et de la fermeté. Monseigneur Sarto commença la réforme en renouvelant dans le clergé la plénitude de l'esprit sacerdotal, c'est-à-dire, le zèle des âmes, l'amour de

l'étude, le détachement de soi-même, la vie de prière et de recueillement. Il prit personnellement la direction du grand séminaire, veilla au choix des professeurs, à l'application des meilleures méthodes d'enseignement, passa ses heures libres au milieu des directeurs et des élèves qui l'aimaient comme un père et le vénéraient comme un saint. Le séminaire de Mantoue devint bientôt l'un des plus florissants de l'Italie. On y vit fleurir la piété, la discipline, l'attachement inviolable aux traditions catholiques et au Saint-Siège.

Du clergé, monseigneur Sarto étendit sa sollicitude au reste du diocèse. Il profita des visites pastorales, faites avec la plus charmante simplicité, pour se rendre un compte exact de l'état moral et disciplinaire des paroisses, de l'entretien des objets du culte, des besoins spirituels des fidèles, des dangers que pouvaient courir leurs mœurs et leur foi. De retour dans sa ville épiscopale, il s'empressa de convoquer un synode diocésain, d'imposer, sous des peines sévères, l'enseignement du catéchisme et la prédication de l'évangile tous les dimanches, de faire adopter les mesures les plus propres à mettre fin aux désordres qu'il avait constatés et à ramener le peuple à la pratique des devoirs du chrétien.

Comme à Tombolo et à Salzano, monseigneur Sarto se montre le père et l'ami de tous, recevant indistinctement dans son palais épiscopal les pauvres et les riches, visitant les malades, secourant les indigents, courant après les brebis

égarées. C'était à ses yeux le moyen le plus efficace d'atteindre le peuple, de relever le niveau de son éducation intellectuelle et religieuse, de répondre pratiquement aux plaintes de ceux qui travaillent et qui souffrent. " Il faut, " disait-il, donner à l'ouvrier, avec l'aliment de la vérité, " le salaire matériel indispensable."

Grâce à l'esprit d'initiative de ce prélat aux vues larges et profondes, le premier congrès italien des œuvres sociales se réunit à Plaisance en 1890, et émit le vœu des deux grandes bases de la solution à venir de la question ouvrière : la forme coopérative et l'admission proportionnelle au partage des bénéfices,

Dans son zèle infatigable à promouvoir tout ce qui peut réveiller ou affermir la foi et la piété des fidèles, monseigneur Sarto organisa lui-même les fêtes jubilaires de saint Anselme de Lucques, protecteur de la ville de Mantoue, et celles du troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague. L'éclat incomparable de ces dernières fêtes, leur succès et leurs heureux résultats attirèrent l'attention de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Ému des vertus de l'évêque de Mantoue, et des œuvres admirables accomplies au cours de son épiscopat, frappé de l'influence extraordinaire qu'il exerçait, du respect universel et de l'affection profonde dont il jouissait dans la province vénitienne, le Souverain Pontife le nomma, en 1893, au siège patriarcal de Venise, et l'éleva, la même année, à la pourpre romaine. L'Italie entière applaudit au choix judicieux du Pape.

Seul, monseigneur Sarto en fut surpris et comme humilié. Il accepta cependant, sans chercher à s'y soustraire, cette nouvelle dignité, parce que, soumis aux desseins de Dieu, il craignait d'y mettre le moindre obstacle, mais il ne s'appela jamais que " le pauvre cardinal."

L'entrée à Venise du nouveau patriarche fut un véritable triomphe. Elle se fit au milieu des acclamations enthousiastes du clergé, de la noblesse et du peuple. Ce fut comme une évocation des fêtes éblouissantes et pleines de splendeurs de la reine de l'Adriatique aux jours les plus glorieux de son histoire. Le cardinal Sarto avait adressé deux lettres avant son arrivée à Venise : l'une au clergé, l'autre au conseil municipal. On y trouve clairement exprimés ses idées et ses vœux, nettement tracé le programme de son administration. Dans la première, Son Eminence dénonce, avec une vigueur tout apostolique, le libéralisme catholique, sous quelque masque qu'il se présente, surtout sous celui d'un prétendu progrès religieux qui cherche à concilier la lumière avec les ténèbres, et qui, sous prétexte de paix et d'entente cordiale, sacrifie tous les droits de l'Eglise. Il y déplore aussi le désaccord entre la société civile et la société religieuse, et démontre que ce désaccord a pour cause les empiètements de l'Etat sur le domaine religieux, et les entraves qu'il met à l'action bienfaisante de l'Eglise. Dans la seconde lettre, le cardinal Sarto exprime avec tact au maire de Venise, représentant le parti démocratico-social alors au pouvoir, l'espérance de trouver auprès des délégués

de la cité, l'aide qui rend plus facile le ministère pastoral :
“ Si différents que soient nos champs d'action, nous tendrons
“ au même but, qui est le vrai bien des citoyens, et les deux
“ pouvoirs sauront éviter de s'entrechoquer.”

Le cardinal Sarto ne changea rien à son genre de vie. Sa maison épiscopale fut plutôt la demeure d'un moine, que le palais d'un prince de l'Église. Le temps y était partagé entre la prière, l'étude, les affaires administratives, la réception des petits et des humbles, aussi bien que des nobles et des grands seigneurs.

Les œuvres, objet de son zèle et de sa sollicitude, furent, quoique sur un plus vaste théâtre, les mêmes qu'à Mantoue : soin des pauvres, prédication assidue de la parole de Dieu, visite pastorale, rétablissement d'une discipline sévère dans le clergé, direction du séminaire diocésain, répression énergique des abus et des désordres, réforme de la musique religieuse, organisation de la prière des quarante heures dans toutes les paroisses du diocèse, pèlerinages aux sanctuaires les plus célèbres, visite des communautés religieuses, surtout des monastères contemplatifs qu'il considérait comme étant devant Dieu autant de compensations aux amusements coupables du monde, etc.

Monseigneur Sarto continua à s'occuper des questions économiques et d'amélioration du peuple, mais il voulut que toutes les œuvres sociales catholiques fussent sous la direction et la dépendance de l'évêque.

Le journalisme, vraiment catholique, c'est-à-dire dirigé par

les principes d'une doctrine sûre et soumise entièrement à l'autorité épiscopale, était, à ses yeux, le seul moyen efficace de combattre la presse libérale et de contrebalancer sa funeste influence sur la foule, au double point de vue doctrinal et disciplinaire. Aussi, l'appuya-t-il de son autorité et de ses aumônes. Il déclara même, un jour, être prêt à vendre, au besoin, sa *cappa magna* et son anneau pastoral pour le soutien de "La Défense," journal dévoué aux intérêts catholiques de la région vénitienne.

Sans s'ingérer d'une manière indue dans les affaires de la cité, le cardinal Sarto réussit, par une politique souple, prudente, mais très ferme, à obtenir un changement d'opinion publique. Les démocrates-libéraux furent battus aux élections municipales et remplacés par un parti plus modéré, plus favorable à l'Église. "Je crois que mon travail " n'a pas été vain," écrivait-il plus tard, " car je me propose " sais un noble but, et j'ai obtenu que le succès fût le résultat de tant de prières."

Les sciences et les arts trouvèrent dans le patriarche de Venise un guide sûr, un ami puissant et un généreux protecteur. Le cardinal ne craignit pas de dépenser des sommes considérables pour la restauration des monuments et des chefs-d'œuvre dont il avait la garde.

Monseigneur Sarto, voulant satisfaire sa grande piété envers le Dieu de l'Eucharistie, le mieux faire connaître et aimer, organisa le dix-neuvième congrès eucharistique. Il se tint à Venise dans le mois d'août 1897, et eut, pour cou-

ronnement, une admirable exposition d'art religieux. Dans la lettre qui annonçait au diocèse l'ouverture du congrès, on lit ces remarquables paroles : “ Aujourd'hui, on “ chasse le Christ des familles, qui, cependant, ne seront “ heureuses qu'en se modelant sur celle de Nazareth ; on le “ chasse de l'école, comme si on pouvait sans Dieu élever “ la jeunesse ; on le chasse de la législation et des institu- “ tions sociales, pour retomber dans le naturalisme païen. “ C'est au point que nous, catholiques, nous devons nous “ estimer heureux de ce que l'impiété envahissante n'ait “ pas encore pénétré dans nos églises, afin d'y faire cesser “ le sacrifice, d'y éteindre la lampe du sanctuaire, pour en- “ suite en fermer les portes.”

Une occasion solennelle s'offrit au cardinal Sarto d'affirmer publiquement son amour ardent pour la sainte Eglise, et d'inculquer à son peuple les principes immuables sur lesquels reposent la paix et la prospérité des Etats. Ce fut lors de la bénédiction de la première pierre du nouveau campanile de Venise. En présence des membres de la famille royale d'Italie, des représentants officiels du gouvernement français, du clergé, de la noblesse et du peuple réunis sur la place Saint-Marc, le courageux pontife s'écria : “ Nul spectacle n'est aussi grandiose que celui d'un peuple “ qui, voulant entreprendre une œuvre, commence par de- “ mander à Dieu de la bénir. Il sait que le génie de “ l'homme ne s'élève jamais si haut que quand il s'est “ éclairé au foyer de toute lumière ni que ses œuvres ne

“ revêtent jamais plus de majesté et plus de solennité que
“ lorsqu’elles sont inspirées et consacrées par la puissance
“ suprême Je me félicite avec vous de ce que vous ne
“ vous soyez pas montrés indignes de vos ancêtres. C’est
“ inspirés par la religion que nos pères, formant un seul
“ cœur, honorèrent la patrie d’un amour généreux, d’un
“ respect profond, de services héroïques, et ces deux amours,
“ plus que leur génie politique, les menèrent à la puissance
“ et à l’immortalité. C’est grâce à la religion que, pendant
“ que les autres nations et les cités mêmes de l’Italie gé-
“ missaient sous le joug des barbares, Venise était le centre
“ de la civilisation européenne, le refuge de la science et
“ des arts, la reine des mers, l’anneau qui unissait, dans une
“ société de commerce, l’occident avec l’orient. Aux yeux
“ des Vénitiens, la religion fut toujours considérée comme
“ la source de leur prospérité, l’âme de leurs œuvres, la
“ directrice de leurs conseils, la raison de leurs lois.”

Cet admirable discours fut le dernier que prononça le cardinal Sarto à Venise. Trois mois plus tard, le conclave l’élevait pape.

III

LE VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST

Le pape occupe dans le monde une place à part. C’est un évêque, et, comme tel, il n’est pas plus que les autres évêques, suivant la remarque de saint Jérôme et de saint Cyprien, car l’épiscopat ne souffre d’infériorité dans aucun

de ses membres. Mais cet évêque est aussi le *Vicaire de Jésus-Christ* ; il ne fait avec Lui qu'une seule personne morale, partage, sans la diviser, son autorité souveraine et universelle sur l'Eglise et sur chacun de ses membres : fidèles, prêtres et évêques ; il en est le Chef et le Pasteur suprême. Il est donc évident que la papauté doit durer autant que l'Eglise, dont elle est à la fois la base, le centre et le couronnement. L'Eglise ne peut pas être séparée, sans disparaître, du principe même de sa vie, de ses pouvoirs hiérarchiques et de son action. " Si le siège de Pierre est " ébranlé, disaient les évêques de Gaule, tout l'épiscopat " chancelle." Du reste, la perpétuité du Vicaire de Jésus-Christ est un dogme de notre foi. Le divin fondateur de l'Eglise a fait transmissibles les sublimes prérogatives, dont il avait investi l'apôtre saint Pierre, il a rendu en quelque sorte immortelle la personne auguste de son représentant sur la terre. (4) Pierre a eu des successeurs, des héritiers de sa mission et de ses pouvoirs, et il en aura jusqu'à la fin des temps. Ces successeurs, ce sont, à l'exclusion de tous les autres, les évêques de Rome, cette Ville Eternelle, d'abord centre de la civilisation païenne, puis devenue, dans les desseins de Dieu, le foyer le plus intense de la vie chrétienne ; de Rome, où le Prince des Apôtres vint établir définitivement son siège, qu'il illumina des splendeurs de la doctrine nouvelle et qu'il féconda de son sang.

Nécessaire au monde religieux, la papauté l'est encore

(4) " De l'Eglise et de sa divine constitution," par Dom Gréa.—*passim*.

au monde social et politique. Elle constitue le seul pouvoir qui n'a jamais varié au cours des siècles, le seul que les révolutions n'ont pu ébranler, le seul enfin capable de donner aux sociétés leur véritable orientation, de les empêcher de faire naufrage, de les aider à se relever de leurs ruines.

Ces quelques considérations sur le rôle de la papauté dans le monde, font comprendre l'émotion profonde dont fut saisi l'univers entier quand, le 31 juillet 1903, dix jours après la mort de Léon XIII, de glorieuse mémoire, les cardinaux se réunirent en conclave pour procéder à l'élection d'un nouveau pape. L'heure est exceptionnellement grave. Tous les regards sont tournés vers le Vatican. L'église catholique est en prière. Les rois et les peuples, même ceux qui ne partagent pas nos croyances, attendent, avec anxiété, le résultat de cette solennelle réunion ou " des hommes " font en silence l'œuvre de Dieu, et vont parler au nom " de Dieu " (5). Quel est l'élu de Jésus-Christ ? A qui va-t-il confier la direction de son Eglise, en ces jours d'orage où la vague de la persécution monte et monte toujours, à cette époque troublée du triomphe des loges maçonniques dans la plupart des pays de l'Europe ? Qui succèdera au Pontife illustre dont " la parole claire, pleine de " nobles pensées, remua le monde, les chefs des Etats, les " savants et les ouvriers ? " Une fois de plus, Dieu déjoua les calculs de la sagesse humaine.

Au premier scrutin, le cardinal Sarto, à peu près inconnu

(5) Paroles du cardinal Sarto, avant son départ pour le conclave.

de la plupart des membres du Sacré Collège, n'obtint que cinq voix. Le lendemain, il en eut 24 ; le surlendemain, 35 ; le matin du 5 août, fête de saint Dominique, il fut déclaré élu par 50 voix, malgré ses larmes et ses ardentes supplications de ne pas imposer à ses épaules un fardeau aussi redoutable.

Ce serait une erreur de croire, nos très chers frères, que ce sont les électeurs du conclave qui communiquent au nouveau pape ses incomparables prérogatives et la plénitude de son autorité. Seul Jésus-Christ la confère, car en lui seul réside, comme dans sa source et dans son principe, la divine puissance de régir et de sanctifier les âmes. “ Le pontife choisi apprend, de la bouche de ses confrères, les desseins de Dieu sur lui, et dès qu'il les accepte, il est investi par une opération divine, de la juridiction immédiate, épiscopale et ordinaire sur les fidèles..... Sans délai, les cardinaux s'inclinent devant sa dignité pontificale, parce qu'ils ne voient pas en lui leur créature, mais l'homme que Dieu lui-même a nommé d'un nom nouveau, comme autrefois saint Pierre, et parce qu'ils reconnaissent que l'autorité du Pontife n'est point émanée d'eux, mais que venant immédiatement de Dieu, elle s'étend sans réserve sur ceux mêmes qui l'ont élu, comme sur toute l'Eglise et sur toute créature humaine.” (6)

Le patriarche de Venise accepta “ comme une croix ” la primauté de Pierre, et prit le nom de Pie X, en mémoire

(6) Le cardinal Mermillod, lettre sur l'élection de Léon XIII.

de plusieurs papes de ce nom qui avaient eu d'étroites relations avec les sièges de Mantoue et de Venise, qu'il avait lui-même successivement occupés. Après la bénédiction "*Urbi et Orbi*," donnée à Saint-Pierre, le nouveau Pape se retira dans sa cellule, y pria longtemps, et dit à son secrétaire en se relevant : " Allons, c'est Dieu qui le veut." Un calme profond avait succédé au trouble de la première heure ; l'homme de Dieu avait retrempé son courage dans un amoureux entretien avec le Maître ; il était prêt à l'action, à la lutte, au martyre.

La cérémonie du couronnement eut lieu le 9 août, dans la basilique vaticane. Lorsque le doyen des cardinaux diaques posa sur la tête du Pontife la tiare ornée de trois couronnes, symbole des trois dignités royale, sacerdotale et doctrinale, il lui dit : " Reçois cette tiare à trois couronnes, " et sache que tu es le Père des princes et des rois, le gouverneur de l'univers, le vicaire, sur cette terre, de notre " Sauveur Jésus-Christ, à qui appartient tout honneur et " toute gloire à jamais." Pie X, pour la première fois, donna ensuite la bénédiction apostolique en sa forme la plus solennelle. " En ce moment, hommes et choses sem- " blaient fondus dans la divine apothéose ; il n'y avait plus " que Pie X qui, debout sur son trône, étendait les bras en " croix, comme pour embrasser l'univers ; " Pie X, dont l'esprit " n'était occupé que d'une seule et unique présence, celle du Dieu vivant, aux yeux de qui pompes et gloires humaines ne sont que vanité des vanités."

Pie X, dont la vie de prêtre et d'évêque n'avait eu qu'un

but : la gloire de Dieu par le salut des âmes et le règne social de Jésus - Christ, fit connaître, dans une encyclique adressée, le 4 octobre 1903, aux patriarches, aux primats, aux archevêques, aux évêques et aux fidèles du monde chrétien, quelle serait sa politique comme pape, l'idée maîtresse de ses actes et de ses directions. " Puisqu'il " a plu à la divine bonté d'élever notre bassesse à un pou- " voir aussi sublime, nous prenons courage en Celui qui " nous fortifie ; nous nous mettons à l'œuvre, appuyé sur la " force de Dieu, et nous affirmons n'avoir d'autre programme " que notre désir de réunir toutes choses en Jésus-Christ, " pour qu'il soit en tous. Ceux qui mesurent les choses " divines à la mesure de l'esprit humain, chercheront à de- " viner les secrètes intentions de notre cœur ; ils leur prête- " ront un but terrestre et des goûts personnels. Pour mon- " trer la vanité de leur illusion, nous affirmons que nous " ne sommes et, avec l'aide de Dieu, que nous ne serons " jamais, au milieu de la société, que le ministre de Dieu " et le dépositaire de son autorité. Les intérêts de Dieu " seront les nôtres, et pour les promouvoir, nous sommes " prêts à donner nos forces et même notre vie. Si l'on nous " demande notre mot d'ordre, le voici : *restaurer toutes cho- " ses en Jésus-Christ.*" *Jésus-Christ*, terme suprême de ses seul vouloir et de ses efforts ; *l'unité* en toutes choses, moyen efficace de faire régner Jésus-Christ dans le monde : voilà donc, en deux mots, tout le programme de Pie X. Il nous reste à vous exposer, nos très chers frères, comment l'auguste Pontife y a conformé, jusqu'à ce jour, les actes de son

gouvernement à la fois si doux et si ferme. Sans nous astreindre à l'ordre chronologique, nous rappellerons brièvement que Pie X, par une vision très claire des besoins actuels de la sainte Eglise, et par une volonté inflexible en face de l'accomplissement de son devoir et de l'exécution de desseins longtemps mûris, a consolidé dans l'ordre doctrinal, dans l'ordre disciplinaire, dans l'ordre administratif lui-même, ce principe d'unité qui est le caractère distinctif et essentiel de la véritable Eglise, le secret de sa force, le cachet divin de son origine surnaturelle.

I. *Pie X et l'enseignement doctrinal.*—Pie X avait constaté au cours de son long ministère, et en prenant contact avec l'âme du peuple, que “ si la foi languit de nos jours à ce point qu'elle est comme morte en un très grand nombre,” il faut en chercher la cause dans l'ignorance des choses de la religion, “ Cette ignorance,” comme le remarque Sa Sainteté, “ ne se vérifie pas seulement dans les campagnes et au sein des misères du peuple, mais encore et peut-être plus fréquemment, parmi les hommes d'un rang plus élevé, et même chez ceux que gonfle la science, qui forts d'une instruction vaine, prétendent pouvoir rire de la religion, et blasphèment tout ce qu'en somme ils ignorent.” (7) Le remède à un mal aussi universel et aussi profondément enraciné est clairement indiqué dans la belle lettre encyclique du 15 avril 1905 ; c'est l'enseignement de la doctrine catholique, “ source de toute sainteté, de tout progrès spirituel,” l'enseignement par les livres, les écrits,

(7) Encyclique du 15 avril 1905.

les conférences apologétiques, mais surtout l'enseignement catéchistique c'est-à-dire simple, populaire, mis à la portée des esprits les moins cultivés. C'est pourquoi Pie X rappelle, en termes énergiques, aux pasteurs d'âmes, qu'il n'est pas pour eux de devoir plus grave, ni d'obligation plus étroite que de prêcher, tous les dimanches, le saint évangile, et de faire régulièrement le catéchisme aux enfants et aux adultes. Usant de son autorité apostolique, le Saint-Père ordonna l'observation stricte de règles sévères qui établissent, en cette matière importante, une pratique universelle et uniforme dans chaque diocèse du monde catholique, enjoignant, en même temps, aux évêques " de veiller et de se " prémunir contre l'oubli de ces prescriptions, ou, ce qui " revient au même, contre leur exécution molle et hésitante." (8)

Vicaire, curé, évêque, patriarche, Pie X fit le catéchisme avec un zèle inlassable, annonça toujours la parole de Dieu en un langage simple et populaire. Devenu pape, il s'empressa de réunir successivement, le dimanche, dans les jardins du Vatican, les fidèles des différentes paroisses de Rome, et de leur commenter l'évangile du jour, en l'appliquant, aux besoins spéciaux de ces auditoires changeants. Le Vicaire de Jésus-Christ a donc prêché d'exemple, avant de donner aux prêtres et aux évêques une direction qui, si elle est suivie, ramènera, avec la lumière nécessaire aux intelligences, la rectitude des volontés et la pureté des mœurs.

* *
*

(8) Lettre citée.

Il ne suffit pas que les choses divines soient prêchées, que les âmes en soient comme imprégnées, il faut encore que la doctrine catholique soit maintenue dans toute son intégrité. “ J’ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas,” avait dit Jésus-Christ à saint Pierre, “ et toi confirme tes “ frères ; ” (9) c’est-à-dire, docteur de la foi, dont je te confie le dépôt, tu exposeras, sans erreur et sans diminution, la vérité chrétienne, tu la défendras contre ceux qui chercheront à l’altérer par des enseignements hérétiques ou téméraires.

L’histoire de l’Eglise est là, nos très chers frères, pour prouver la fidélité de Pierre et de ses successeurs à leur divine mission. Non seulement, on ne saurait relever le moindre écart, l’erreur la plus légère dans leur enseignement doctrinal, en matière de foi et de mœurs, mais ils se montrèrent toujours les défenseurs intrépides de la vérité catholique, prêts à donner leur sang et leur vie, plutôt que de faillir au devoir.

A l’exemple de ses illustres prédécesseurs, Pie X eut à cœur, dès le début de son pontificat, de s’affirmer comme le dépositaire incorruptible de la foi chrétienne, de signaler, en les stigmatisant, les tentatives sacrilèges des ennemis ouverts ou cachés de notre religion, de corriger même les erreurs dans lesquelles étaient tombés, sans s’en rendre compte, certains théologiens d’une doctrine trop sévère ou trop large.

(9) Luc, **XXII**, 32.

Le jansénisme, sous prétexte d'honneur et de respect dus à la sainte eucharistie, avait infecté un grand nombre d'âmes, écarté les fidèles de la communion fréquente, que certains directeurs ne permettaient que dans des cas rares et sous de multiples conditions. C'était aller contre la pratique de l'Eglise à travers les âges, contre les désirs clairement exprimés par le Concile de Trente, (10) les déclarations souvent répétées des Pontifes romains, en particulier d'Innocent XI et d'Alexandre VIII. Notre Très Saint Père le Pape Pie X, par le décret *Sacra Tridentina Synodus*, (11) fit disparaître de la piété chrétienne ces derniers restes de l'erreur pernicieuse de Jansénius. Il y tranche définitivement la question controversée sur les dispositions requises pour la communion quotidienne ; réduit ces dispositions à l'état de grâce et à une intention droite ; invite, avec instance, les fidèles du monde entier, particulièrement les âmes consacrées à Dieu par les vœux de la religion, à s'approcher de la sainte Table très fréquemment, même tous les jours, afin de répondre par là au désir qui embrasait " Notre Seigneur instituant ce Sacrement " (12) et de se maintenir dans la ferveur et la sainteté.

* *
*

En décembre 1905, le parlement français vota, sous la pression des loges maçonniques, une des lois les plus iniques

(10) Sess. XXII, chap. VI.

(11) 12 juillet 1905.

(12) V. Décret : *Sacra Tridentina Synodus*.

et les plus néfastes dont il soit question dans ses annales : la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La rupture du concordat de 1801 est, en effet, plus qu'une violation de la foi jurée. Telle que conçue et rédigée, la loi constitue un véritable attentat au droit de propriété, une injure jetée à la face de l'Eglise, une négation du souverain domaine de Dieu sur les sociétés. Le Pape, défenseur de la foi, qu'elle ait pour objet les vérités surnaturelles de l'ordre privé ou celles de l'ordre social, ne pouvait garder le silence. Pie X parla. Dans un langage plein de fermeté et de sagesse chrétienne, il protesta en plein consistoire contre le fait accompli (13). Deux mois plus tard, (14) parut l'encyclique *Vehementer*. Le docteur infallible y démontre,—avec quelle force et quelle lumière !—la fausseté de la thèse de la séparation. Dans le cas présent, la loi de rupture ne se contente pas de bouleverser l'harmonieuse concorde établie par Dieu entre les deux puissances qui gouvernent le monde : la puissance religieuse et la puissance civile ; elle renferme encore des dispositions absolument contraires à la constitution de l'Eglise, à sa liberté et à sa hiérarchie ; elle ouvre, en France, une ère de troubles, de divisions, de maux de toute sorte. Mais l'Eglise de Jésus-Christ est indéfectible ; elle a subi, sans en être ébranlée, des assauts autrement redoutables, elle a connu des haines et des déchâinements encore plus violents. Au milieu des épreuves

(13) Consistoire de décembre 1905.

(14) Le 11 février 1906.

et des persécutions, sa force devient encore plus vigoureuse, sa fécondité plus grande.

Que les catholiques de France prennent donc courage ; qu'ils conforment leur conduite publique et privée aux enseignements de la foi et de la morale chrétienne ; que leurs voix suppliantes ne cessent de s'élever vers Dieu et la Vierge immaculée ; la paix et la liberté seront peut-être rendues à leur malheureuse patrie.

Le document pontifical eut un immense retentissement. L'épiscopat tout entier voulut unir ses protestations à celles de son chef. En beaucoup de pays, on alla jusqu'à exprimer, dans des assemblées publiques, l'indignation universelle qu'avait soulevée l'abolition du concordat ; on la stigmatisa au nom de la justice et de la liberté, au nom de la religion et du droit des gens. Ce grand et beau mouvement dut jeter un peu de baume sur le cœur endolori de Pie X ; c'était déjà, sur la terre, la récompense promise par Notre Seigneur à ceux qui l'auront confessé devant les hommes, en rendant témoignage à la vérité.

Le gouvernement français fut effrayé. Il crut pouvoir, sans abandonner toutefois son plan de campagne contre Rome, apaiser l'opinion publique par des demi-mesures. Le ministre des cultes, recourant à une diplomatie hypocrite et astucieuse, proposa l'établissement d'*associations cultuelles*, composées de prêtres et de laïques, en détermina les droits et les obligations. Entre les mains de ces associations nouvelles, devaient être remises la propriété et l'admi-

nistration des biens ecclésiastiques, tels que cathédrales, évêchés, églises, presbytères, etc. Le projet de loi était habile, il offrait des avantages en apparence considérables ; n'était-ce pas même un pas en arrière dans la voie des tracasseries et de la persécution religieuse ? La bonne foi d'un grand nombre fut surprise ; plusieurs évêques de France crurent, un moment, à la possibilité d'une conciliation entre les deux pouvoirs. Le Saint-Siège se réserva l'examen de la cause, et on attendit avec anxiété sa décision. Pie X fit preuve, en ces circonstances difficiles, d'une étonnante perspicacité et d'une volonté inflexible. Il vit le piège et sut l'éviter. Les associations cultuelles ne présentaient, en réalité, aucune garantie d'orthodoxie, ni de stabilité. Les accepter, c'était *pratiquement* reconnaître la loi de séparation, pour assurer, en retour, au clergé français la jouissance d'un peu d'or ; c'était sacrifier, à des intérêts d'ordre purement matériel, les intérêts éternels des âmes, les droits imprescriptibles de l'Église. L'hésitation n'était pas possible. Pie X opposa à ces propositions insidieuses le *non-possumus* de l'apôtre, et montra au clergé de France la seule voie à suivre, la voie du devoir au milieu des renoncements et des sacrifices de la pauvreté apostolique. Tous comprirent ce qu'il y avait de grandeur d'âme et de douloureuse nécessité dans le refus du Pasteur suprême ; leur foi fut sans défaillance, sans réserve fut leur soumission. Prêtres et évêques, s'élevant au-dessus des préoccupations trop humaines du lendemain, serrèrent les rangs, se groupèrent plus forts et

plus unis autour du chef, puis, le cœur vide désormais des espérances de la terre, mais plein des promesses de l'immortalité, (15) ils marchèrent à la conquête des âmes avec la certitude du triomphe final de la vérité sur l'erreur, du bien sur le mal, de l'Église sur les portes de l'enfer : “ *et portae inferi non praevalent adversus eam.* ” (16)

* *

Depuis plusieurs années déjà, des erreurs multiples s'étaient fait jour au sein du christianisme. Sous mille formes différentes, elles avaient envahi les esprits, s'étaient introduites dans les âmes, et y opéraient lentement une décomposition complète de la foi. Ces erreurs, connues sous le nom de *modernisme*, devenaient, de jour en jour, plus nombreuses et plus insolentes. Elles se donnaient comme une expression nouvelle de la croyance catholique, comme le fruit longtemps mûri de la *conscience humaine*, “ suprême “ régulateur, disait-on, de tout ce qu'il faut croire. ” Les modernistes en étaient arrivés à tout détruire, à faire table rase du passé et de la tradition. Ils avaient chassé Dieu de la science et de l'histoire, perverti la notion même de la foi et de la révélation, dépouillé le dogme de toute vérité absolue, refusé aux Livres Saints le caractère de l'inspiration. Ils contestaient, dans l'aveuglement de leur orgueil insensé, le pouvoir sanctifiant des sacrements, l'origine divine de l'Église, s'attaquaient à sa hiérarchie, à son ma-

(15) I. Tim., IV, 8.

(16) Matt., XVI, 18.

gistère, à son autorité, à sa morale, niaient la divinité elle-même de Jésus-Christ et expliquaient, par les seules lois de l'évolution, par les théories arbitraires des nécessités et des besoins, la naissance de toutes les religions, sans en excepter le christianisme, et leurs développements successifs à travers l'histoire de l'humanité. Les esprits sérieux furent effrayés de ces affirmations et de ces négations audacieuses, de ces écarts monstrueux de philosophes et de théologiens dévoyés qui, en vue de réconcilier l'Eglise avec les découvertes et les prétendues données de la science contemporaine, ne craignaient pas d'humaniser Jésus-Christ et son œuvre, de transformer le catholicisme " en un protestantisme large et libéral." L'aboutissement fatal et logique du modernisme était la substitution de l'homme à Dieu, le naturalisme et l'athéisme.

Pie X avait depuis longtemps suivi la marche ascendante des erreurs modernes. Patriarche de Venise, il les avait signalées à son clergé et réfutées avec force. Devenu Pape, il frappa d'anathème " ce rendez-vous de toutes les hérésies," dans deux documents solennels que nous avons déjà portés à votre connaissance : le décret du Saint-Office *Lamentabilissime exitu* et l'incomparable encyclique *Pascendi dominici gregis*. Le premier de ces actes pontificaux condense, avec clarté et précision, les principales erreurs des modernistes sur l'Écriture Sainte, les dogmes, Jésus-Christ, les sacrements, l'Eglise. Mais une condamnation, procédant par un ensemble de propositions négatives, ne pouvait suffire,

pour démasquer complètement les modernistes, ruiner leur système, en prouver, d'une manière victorieuse aux yeux de tous, l'inanité et les contradictions. Il fallait saisir et mettre bien en relief le lien logique qui unit des propositions en apparence si disparates, et en former un corps de doctrine. Ce fut l'œuvre colossale de la Constitution *Pascendi*. Pie X, grâce à cet esprit pénétrant et méthodique qui le caractérise y donne, du modernisme une rigoureuse synthèse, et en dégage les conséquences désastreuses au triple point de vue doctrinal, moral et social. Sa Sainteté prescrit, en terminant, les remèdes énergiques qu'il faut apporter au mal.

L'encyclique *Pascendi* ramena la paix et la joie dans toutes les âmes. La lumière descendit abondante et sereine dans les esprits jusque-là troublés et hésitants; les discussions cessèrent et la barque de Pierre reprit paisiblement sa marche, loin des écueils contre lesquels on aurait voulu la voir se briser. Une fois de plus, Pie X, fidèle à sa devise, avait maintenu l'unité doctrinale de l'Église; une fois de plus, sans autre souci que celui de la vérité, sans autre amour au cœur que celui des âmes, il avait obéi à la voix du Christ Jésus : "confirme tes frères dans la foi." (17)

2. *Pie X et la discipline.*—La foi et la morale sont l'âme de la vie catholique, la discipline en est le régulateur. Sans la discipline, une discipline sévère, l'action de tout corps social est languissante et inefficace. Mais il y a, entre la foi

(17) Luc, XXII, 32.

et la discipline, cette différence que la foi, essentiellement une, est de plus immuable, parce que Dieu en est le principe et l'objet formel, tandis que la discipline qui, pour être forte, requiert l'unité d'ensemble, est susceptible de changements et de réformes. N'étant qu'un moyen d'assurer, dans une plus large mesure, le bien de la société religieuse en général, et celui des âmes en particulier, elle doit se plier aux besoins des circonstances, aux exigences nouvelles de la société. La discipline s'adresse à des hommes qui, même sous l'action de la grâce, restent faibles et inconstants ; son observance est donc sujette, avec le temps, à des oublis et à des écarts parfois regrettables. Le saint Concile de Trente n'a-t-il pas jugé nécessaire d'y introduire des réformes profondes, d'où l'Eglise est sortie purifiée, rajeunie, plus forte contre ses ennemis qu'elle ne l'avait jamais été au cours de son histoire ? Pie X eut, dès le commencement de son pontificat, des idées très nettes des nécessités présentes de l'Eglise. Il s'était rendu compte des desiderata de quelques-unes de ses lois, des abus qui s'étaient peu à peu introduits dans son sein, des lacunes de certains rouages de sa vaste administration. Ce pape, qu'on a surnommé " le Pape de l'ordre," résolut de rétablir, dans toute sa vigueur, la discipline dont l'Eglise a besoin pour rester fidèle à sa mission. Intransigeant en matière de doctrine, son ferme et sûr génie—on l'écrivait dernièrement,—n'a pas peur des réformes, " mais il veut qu'elles soient vraiment des réformes, qu'elles aboutissent à renforcer ce chef-d'œuvre

“ d’architecture sociale et morale, si l’on peut dire, qu’est
“ notre Église, société modèle de toutes les sociétés, où
“ l’indépendance et l’obéissance, la tradition et l’élection,
“ le temporaire et l’éternel, le mouvement et la fixité
“ s’équilibrent dans une proportion merveilleuse.” (18)

Pie X, comme il l’avait fait à Mantoue et à Venise, commença par le clergé son œuvre de restauration. Sa Sainteté ordonna la visite apostolique des églises de Rome, (19) puis, mesure dont on n’avait pas eu d’exemple jusque-là, elle prescrivit cette visite pour tous les diocèses de l’Italie. Un bien considérable en est déjà résulté, quoique l’autorité suprême n’ait encore pris que les décisions les plus urgentes, et qu’il reste tout un ensemble de dispositions et d’ordonnances qui doivent être le fruit de la réflexion et de la comparaison.

Le Pasteur des Pasteurs s’est ainsi préoccupé, toujours dans le même ordre d’idées, du choix des évêques, guides des prêtres et du peuple, transférant, du moins en Italie, à une commission spéciale, le soin de pourvoir à leur élection. “ Ainsi, dit-il, l’Église obtiendra plus efficacement
“ des pasteurs d’une science assez sûre et d’un courage
“ assez ferme pour supporter le poids d’une charge dont
“ s’effraieraient les anges eux-mêmes. Remarquables par
“ leurs qualités, ils feront refleurir la discipline de l’Église,
“ ramèneront à l’unité ceux qui s’éloignaient de la sagesse

(18) Paul Bourget.

(19) Lettre “ *Quam arcano Dei consilio*,” 11 fév. 1904.

“ du Christ, remettront en honneur les douces lois de
“ l’Evangile et ses conseils, affirmeront hautement la vérité
“ catholique, et particulièrement la doctrine chrétienne du
“ mariage, l’éducation et l’instruction de la jeunesse, le
“ bon usage des richesses, les devoirs envers ceux qui pré-
“ sident à la chose publique ; ils rétabliront l’équilibre
“ entre les diverses classes de la société, réduiront enfin à
“ néant l’énorme et détestable crime de l’époque contem-
“ poraine, qui est la substitution de l’homme à Dieu.” (20)

Dans la touchante allocution prononcée, le 12 décembre 1804, à l’occasion du cinquantenaire de la définition du dogme de l’Immaculée-Conception, Pie X s’adressa aux évêques eux-mêmes, réunis autour de sa personne auguste, et leur rappela en termes délicats les grands devoirs inhérents à leur charge pastorale : “ Recevez le salut affectueux
“ de celui qui se sent être pour vous un père et un frère.
“ Ma parole d’adieu sera le mot de l’apôtre : *gaudium meum*
“ *et corona mea*, vous êtes ma joie et ma couronne. (21)
“ Vous êtes ma joie, parce que vous êtes appelés à partager
“ avec moi l’œuvre apostolique dans l’Eglise de Jésus-Christ,
“ et j’attends de vous, à juste titre, la collaboration la plus
“ efficace et la plus généreuse. Vous êtes ma couronne, parce
“ que vos vertus ajoutent à la splendeur de la dignité dont
“ Dieu m’a revêtu, malgré la pauvreté de mes mérites. . . .
“ Si nous savons être la lumière du monde et le sel de la

(20) *Motu proprio* du 17 décembre 1903

(21) *Philp. IV, 1.*

“ terre par nos exemples ; si nous savons nous imposer par
“ la sainteté et la perfection de notre vie, la force de notre
“ science, notre charité à la fois forte et douce, nous nous
“ concilierons l’amour et la vénération des bons, nous nous
“ gagnerons l’estime et le respect de nos ennemis eux-
“ mêmes.”

Quel langage d’apôtre ! nos très chers frères, quel amour de Dieu et des âmes ! Le tact, la douceur, la fermeté, l’élévation des idées, la grâce de l’expression font de ce discours l’un des plus beaux qui aient jamais été prononcés dans le palais des papes.

Pie X est descendu des évêques aux simples prêtres. Il les veut, comme les évêques, irréprochables dans leur conduite, remplis de zèle pour leur propre sanctification, hommes de prière et d’étude, fils soumis à l’autorité épiscopale, et surtout à celle du Siège Apostolique. Il les exhorte, avec instance, à secourir les malheureux, à instruire le peuple, à prendre un soin particulier de l’enfance et de la jeunesse, à répandre la joie et la paix dans toutes les âmes. A ces conditions, le prêtre peut espérer, fut-il le plus petit et le plus humble, produire des fruits de salut, exercer une bienfaisante influence intellectuelle et morale. (22)

Comme les séminaires sont la grande école du sacerdoce, Pie X les a entourés de sollicitude et de paternelle bienveillance, surtout en Italie. Il a réuni en une seule plusieurs de ces pieuses institutions, trop pauvres ou trop peu riches

(22) Exhortation de Pie X au clergé, 4 août 1906.

en élèves pour être vraiment florissantes. Des règlements sévères furent portés concernant le choix des professeurs et des meilleures méthodes d'enseignement. Pie X s'est montré inflexible à l'égard de la diffusion des doctrines nouvelles et trop hardies, mais en même temps, il a pris les mesures nécessaires pour renforcer les études des jeunes clercs en histoire, en Écriture Sainte, en philosophie et en théologie. Jaloux de la sainteté des prêtres, de leur réputation sans tache, le courageux Pontife a prescrit enfin, en plus d'une circonstance, d'écarter sans merci des ordres sacrés les séminaristes qui n'offrent pas les garanties suffisantes, au point de vue de la vocation, de l'orthodoxie, de la conduite morale et disciplinaire.

* *

La musique est, dans tous les cultes, une des formes les plus populaires et les plus touchantes de la prière ; elle constitue, dans l'Église, un des éléments de la liturgie chrétienne. Mais, pour bien rendre les pieux sentiments qu'elle interprète, pour porter au recueillement ceux qui l'écoutent, pour être l'instrument de la grâce divine, " faire courir le souffle de l'Esprit-Saint sur les âmes et les secouer," il faut que la musique soit vraiment religieuse dans son inspiration et dans sa composition. " Quand elle est née d'une inspiration profane, quand elle a passé par les succès et les déshonneurs de la scène, on ne l'admet pas à figurer avec convenance dans les chants et les fêtes

“ du sanctuaire. Le motif sera grave, religieux, extatique tant qu’il vous plaira. involontairement on verra s’agiter, autour de ces mélodies mondaines, une foule d’images et d’émotions peu dignes de la sainteté des autels et des chastes préoccupations de la prière.” (23)

La musique sacrée s’était malheureusement écartée des traditions du passé ; s’inspirant des goûts du siècle, elle avait cherché ses inspirations dans des souvenirs de romances, dans des opéras et des pièces de théâtre. Pie X résolut de réagir contre un abus aussi déplorable. Ami et défenseur, dès sa jeunesse sacerdotale, de la musique religieuse, le cardinal Sarto avait été à Venise le restaurateur du chant grégorien ; il n’avait jamais pu souffrir que l’Eglise fût une succursale du théâtre : “ la musique, écrit-il à ses diocésains, fait simplement partie de la liturgie, elle n’en est que l’humble servante.” (24) Aussi, l’un de ses premiers actes comme Pape eut-il pour objet la restauration du chant grégorien, et la réforme des abus relatifs à la musique d’église. Par son *Motu proprio* du 22 novembre 1903, Sa Sainteté promulgua à ce sujet une *Instruction*, et ordonna de la considérer comme “ le code juridique de la musique sacrée,” dans tout l’univers catholique. On y lit ce passage qui prouve bien qu’en cette réforme, comme dans toutes les autres, le but suprême de Pie X est de gagner des âmes à Jésus-Christ : “ Rien ne doit se rencon-

(23) Mgr Plantier.

(24) Lettre pastorale du 1er mai 1895

“ trer dans le temple qui trouble ou même seulement
“ diminue la dévotion et la piété de fidèles ; rien qui donne
“ un motif raisonnable de dégoût ou de scandale ; rien sur-
“ tout qui offense directement l’honneur et la sainteté des
“ cérémonies sacrées et qui soit indigne de la maison de
“ prières et de la majesté de Dieu. Nous ne parlerons pas
“ en détail des abus qui peuvent se rencontrer à ce sujet.
“ Aujourd’hui, notre attention vise un des plus communs
“ et des plus difficiles à déraciner. Nous parlons de
“ l’abus sur le chant et la musique sacrée. Et, en effet, soit
“ par la nature de cet art, en lui-même flottant et variable,
“ soit par altération progressive du goût et des habitudes
“ au cours des temps, soit par la funeste influence que l’art
“ profane et théâtral exerça sur l’art sacré, soit par le
“ plaisir que la musique produit directement et qu’il n’est
“ pas toujours facile de contenir dans de justes limites, soit
“ enfin par de nombreux préjugés qui, en de pareilles ma-
“ tières, s’introduisent aisément, ensuite demeurent tenaces,
“ même chez des personnes autorisées et pieuses, il y a une
“ continuelle tendance à dévier de la voie droite, fixée
“ d’après la fin pour laquelle l’art est admis au service du
“ culte et très clairement indiquée dans les canons ecclé-
“ siastiques, dans les ordonnances des Conciles généraux et
“ provinciaux, dans les prescriptions répétées des Sacrées
“ Congrégations romaines et des Souverains Pontifes, Nos
“ Prédécesseurs. Nous croyons, sans attendre davantage,
“ que notre premier devoir est d’élever aussitôt la voix

“ pour réprover et condamner tout ce qui, dans les céré-
“ monies du culte et dans les offices ecclésiastiques, est re-
“ connu contraire aux véritables règles indiquées. Notre
“ très vif désir étant, en effet, que le véritable esprit chrétien
“ reflourisse de toute manière et se maintienne en tous les
“ fidèles, il est nécessaire de pourvoir avant tout à la sain-
“ teté et à la dignité du temple, où précisément les fidèles
“ se réunissent pour puiser cet esprit à sa source première
“ et indispensable, c'est-à-dire la participation active aux
“ saints mystères et à la prière publique et solennelle de
“ l'Église. Car il serait vain d'espérer que l'abondante
“ bénédiction du Ciel descendra sur nous, si nos hommages
“ au Très-Haut, loin de monter en odeur de suavité, de-
“ vaient remettre aux mains du Seigneur le fouet avec le-
“ quel autrefois le divin Rédempteur chassa du temple ses
“ indignes profanateurs”.

* * *

La discipline, indispensable à l'Église pour conduire les âmes à Dieu par un épiscopat digne de ses sublimes prérogatives, un clergé instruit, zélé et exemplaire, une liturgie sainte dans ses cérémonies et dans ses chants, ne lui est pas moins nécessaire au point de vue de son action sociale. La civilisation chrétienne, nos très chers frères, dévise spontanément de la divine mission de l'Église ; son champ est immense ; il embrasse à la fois l'observance des simples préceptes naturels, les sciences et les arts, le bien matériel

des individus, de la famille et de la société humaine. Il est donc évident qu'une telle entreprise exige l'union de toutes les forces vives de l'Église, en particulier le concours actif du laïcat catholique. Ce concours n'a jamais fait défaut. En tout temps, les laïcs ont puissamment aidé l'Église dans la fondation et le soutien de ses œuvres sociales, œuvres sans nombre, œuvres diversement comprises selon les besoins propres de chaque nation et les circonstances particulières où se trouve chaque pays. C'est ce qu'on appelle l'*action catholique*, dont les Souverains Pontifes ont démontré tant de fois l'importance et la nécessité, et qu'ils ont toujours bénie, sous les formes diverses qu'elle a revêtues. Mais il est arrivé que, par suite de la faiblesse humaine, de l'esprit d'orgueil et d'indépendance, du besoin de nouveautés, de l'influence néfaste de certaines idées modernes, l'action catholique s'était écartée elle aussi en certains pays du moins, des traditions du passé et des sages directions de l'Église. Oubliant son but, la nature de son organisation, les conditions de son succès, elle avait versé dans de graves erreurs, s'était révoltée ouvertement contre l'autorité religieuse, et menaçait de dégénérer en véritable anarchie. Pie X, dès le début de son pontificat, résolut de la restaurer dans le Christ. Nombreux sont les documents relatifs à cette grave question disciplinaire. Le plus important est l'admirable encyclique adressée, le 11 juin 1905, à tous les évêques d'Italie. Notre Très Saint Père le Pape y indique clairement le but élevé que doit se proposer

l'action catholique : “ Ramener Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société ; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu, prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple, et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, unique source véritable de consolations dans les épreuves de la vie, mais en s'efforçant d'essuyer les larmes, d'adoucir les peines, d'améliorer la condition économique, grâce à des mesures bien comprises ; s'employer à obtenir que les lois publiques soient conformes à la justice, et à faire corriger ou supprimer celles qui lui sont contraires : défendre enfin et soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses, et ceux non moins sacrés de l'Eglise”.

Pie X énumère ensuite les conditions indispensables pour que l'action catholique soit efficace, et qu'elle vienne véritablement en aide à l'Eglise dans l'accomplissement de son œuvre civilisatrice. “ L'action catholique, se proposant de restaurer toutes choses dans le Christ, constitue un véritable apostolat à l'honneur et à la gloire du Christ. Pour le bien accomplir, il faut la grâce divine, et elle n'est pas donnée à l'apôtre qui n'est pas uni au Christ. C'est seulement quand nous aurons formé Jésus-Christ en nous, que nous pourrons plus facilement le rendre aux familles, à la société. Aussi, tous ceux qui sont appelés à diriger, ou se consacrent à promouvoir le

“ mouvement catholique, doivent être des catholiques à
“ toute épreuve, convaincus de leur foi, solidement ins-
“ truits des choses de la religion, sincèrement obéissants
“ envers l’Église, et en particulier envers cette suprême
“ Chaire Apostolique et le Vicaire de Jésus-Christ sur la
“ terre, de piété vraie, de vertus mâles, de mœurs pures, et
“ d’une vie tellement probe, qu’ils servent à tous d’exem-
“ ple efficace”. Une autre condition de succès, est que
l’action catholique soit proportionnée aux besoins sociaux
d’aujourd’hui, qu’elle s’adapte aux intérêts moraux et ma-
tériels de la société actuelle, surtout du peuple et des clas-
ses déshéritées.

Les catholiques doivent encore agir avec une parfaite
unité de vues, et être animés d’un grand esprit de charité
chrétienne dans leurs discussions et dans leurs luttes.

Il faut de plus que l’action sociale soit renforcie par tous
les moyens pratiques que fournissent le progrès des études
sociales et économiques, les expériences faites ailleurs, les
conditions de la société civile et la vie publique des diffé-
rents États.

Parmi ces conditions, Pie X signale la participation di-
recte à la vie politique du pays par la représentation du
peuple dans les enceintes législatives ou municipales, et
rappelle, en même temps, les principes supérieurs qui gou-
vernent la conscience de tout vrai catholique. “ Tout vrai
“ catholique doit être avant tout et se montrer en toutes
“ circonstances vraiment catholique ; il doit assumer et

“ exercer les emplois publics avec le ferme et constant pro-
“ pos de provoquer, de tout son pouvoir, le bien social et
“ économique de la patrie et du peuple en particulier, se-
“ lon les maximes d’une civilisation vraiment chrétienne,
“ et défendre, eu même temps, les intérêts suprêmes de
“ l’Eglise, qui sont ceux de la religion et de la justice”.

Un autre moyen puissant d’action sociale est le journa-
lisme catholique vraiment digne de ce nom. En maintes
circonstances, Pie X en a fait l’éloge et prouvé la nécessité
de nos jours. Nous nous contenterons de citer ici quelques
uns des passages de la belle lettre que Sa Sainteté adressait
à ce sujet, en mai dernier, au vénéré métropolitain de
Québec. Après avoir félicité Monseigneur Bégin d’avoir
établi dans son diocèse l’action sociale catholique, Sa Sain-
teté ajoute : “De plus, vous avez compris que, pour assu-
“ rer à une action de ce genre des fruits abondants et dura-
“ bles, il fallait la soutenir et la faire progresser par le se-
“ cours d’un journal quotidien, à condition toutefois que
“ ce journal se montre, en réalité et dans toute la force du
“ terme, journal catholique, n’enseigne rien qui ne soit
“ conforme à l’esprit catholique, et que, s’élevant au dessus
“ des dissensions des partis politiques, il groupe et unisse
“ toutes les bonnes volontés pour la défense de la religion,
“ donne au peuple, par la sagesse et la sûreté de ses écrits,
“ la lumière dont il a besoin pour travailler au bien-être
“ de l’Eglise et de la patrie”.

“ L’œuvre donc que vous entreprenez est bien propre à

“ procurer à votre peuple les plus précieux avantages. En
“ effet, le trait caractéristique de notre époque, c’est que,
“ pour tout ce qui regarde les façons de vivre et de penser,
“ on s’inspire d’ordinaire des feuilles quotidiennes répan-
“ dues partout. Il faut donc, pour guérir les maux de no-
“ tre temps, employer des moyens qui soient appropriés à
“ ses habitudes. C’est pourquoi, aux écrits opposons les
“ écrits ; aux habitudes propagées ça et là, la vérité ; aux
“ poisons de mauvaises lectures, le remède des lectures sa-
“ lutaires ; aux journaux dont l’influence pernicieuse se fait
“ sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de
“ côté de semblables moyens, c’est se condamner à n’avoir
“ aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au
“ caractère de son temps ; au contraire, celui-là se mon-
“ trera juge excellent de son époque, qui, pour semer la
“ vérité dans les âmes et la propager parmi le peuple, sau-
“ ra se servir avec adresse, zèle et constance, de la presse
“ quotidienne.

“ Aussi, pour les catholiques de votre diocèse, désireux
“ de développer l’action sociale catholique, ce journal-là
“ seul pourra être utile qui, selon le programme très sage
“ que vous avez tracé, défendra la foi catholique, et la sou-
“ tiendra dans toutes ses manifestations, qu’il s’agisse soit
“ de former les esprits à la doctrine du Christ, soit d’orien-
“ ter les volontés vers les grandes actions, soit enfin d’en-
“ gager les fidèles à suivre les directions de l’Eglise. Cela
“ même ne saurait suffire si ce journal catholique avait

“ pour but de favoriser un parti politique quel qu’il soit.
“ C’est pourquoi, Nous vous avons tout particulièrement
“ approuvé d’avoir voulu un journal séparé de toutes ma-
“ nières des intérêts politiques. Ce journal aura donc ce
“ caractère particulier de n’être attaché à aucun parti et
“ d’être par conséquent le journal de tous. Débarrassé de
“ toute entrave, il suivra les directions de l’Église, notre
“ commune mère et maîtresse ; il enseignera sa doctrine
“ sans haine, sans colère, sans passion ; il évitera de subor-
“ donner aux vues et à l’intérêt des particuliers les intérêts
“ suprêmes de la religion et de la patrie”.

Une dernière et souveraine condition au succès de l’action catholique, est qu’elle soit subordonnée entièrement à l’autorité ecclésiastique. Déjà une circulaire, adressée au nom du Pape aux ordinaires d’Italie par son Eminence le Cardinal Merry del Val, secrétaire d’État, l’avait énoncée avec une grande vigueur. On y lit ces paroles remarquables : “ Il vaut mieux qu’une œuvre ne se fasse pas que de se faire à l’insu ou contre la volonté de l’évêque”. Pie X, dans son encyclique du 11 juin 1905, revient sur ce point important de discipline et termine sa lettre en établissant la nature des rapports que toutes les œuvres de l’action catholique doivent avoir avec le Saint-Siège et l’épiscopat : “ Si l’on examine bien les doctrines que Nous avons déve-
“ loppées dans la première partie de cette encyclique, on
“ conclura facilement que toutes les œuvres qui viennent
“ directement en aide au ministère spirituel et pastoral de

“ l’Eglise, et qui par suite se proposent une fin religieuse
“ en vue du bien direct des âmes, doivent dans tous leurs
“ détails être subordonnées à l’autorité de l’Eglise, et par
“ suite à l’autorité des évêques, placés par l’Esprit-Saint
“ pour gouverner l’Eglise de Dieu dans les diocèses qui
“ leur ont été assignés. Mais même les autres œuvres qui
“ sont principalement établies, comme Nous l’avons dit,
“ pour restaurer et promouvoir dans le Christ la vraie civi-
“ lisation chrétienne, et qui constituent dans le sens déve-
“ loppé plus haut l’action catholique, ne peuvent nulle-
“ ment se concevoir comme indépendantes des conseils et
“ de la haute direction de l’autorité ecclésiastique, d’autant
“ plus d’ailleurs qu’elles doivent se conformer entièrement
“ au principes de la doctrine et de la morale chrétiennes ;
“ bien moins encore est-il possible de les concevoir en op-
“ position plus ou moins ouverte avec la même autorité.
“ Il est bien sûr que ces œuvres, étant donnée leur nature,
“ doivent se mouvoir avec la liberté convenable et raison-
“ nable : car c’est sur elles que retombe la responsabilité
“ de leur action, surtout dans les affaires temporelles et
“ économiques et sur le terrain de la vie publique, adminis-
“ trative ou politique, toutes choses en dehors du ministère
“ purement spirituel. Mais puisque les catholiques portent
“ toujours le drapeau du Christ, ils portent aussi le drapeau
“ de l’Eglise ; il est donc convenable qu’ils le reçoivent des
“ mains de l’Eglise, que l’Eglise veille à ce que l’honneur
“ en soit toujours sans tache, et que les catholiques se sou-

“ mettent à cette vigilance maternelle, comme des fils dociles et affectueux.”

Si nous avons insisté sur l'action sociale catholique, son but, son champ d'opération, sur la sage direction que lui a donnée Sa Sainteté le Pape Pie X, c'est que bon nombre de laïcs n'ont pas de cette action une idée exacte, en contestent même l'utilité en notre pays. Ils y voient une cause de malentendus et de divisions entre l'Église et l'État, entre les citoyens appartenant aux divers partis politiques qui gouvernent successivement la nation. L'exposé magistral qu'a fait Pie X de l'action sociale catholique, telle qu'il la veut dans le monde entier, répond à ces objections et place la question sur son véritable terrain. Soyons donc bien convaincus que c'est par cette action commune, et spécialement par le journalisme catholique, que nous pourrons, nous aussi, combattre “ les doctrines malsaines que la littérature contemporaine nous apporte, sous des formes multiples, et qui tendent à ruiner les fondements mêmes de nos croyances et de nos mœurs,”(25) nous opposer victorieusement aux tentatives incessantes de la franc-maçonnerie, préserver nos classes ouvrières du socialisme, unifier enfin nos forces en vue d'assurer davantage le règne social de Jésus-Christ au milieu de nous.

3. *Pie X et l'administration de l'Église.* — Jésus-Christ a donné à son Église la forme d'une société visible (26), il

(25) Lettre de Mgr Bégin, 31 mars 1907.

(26) Matth. XVI, XVII; act apos. XV, XVII.

en a clairement indiqué la fin (27), la hiérarchie (28), les pouvoirs (29), la durée jusqu'à la fin des siècles (30), les conditions nécessaires pour en faire partie (31).

L'Eglise possède donc, comme toutes les sociétés parfaites et indépendantes, un système propre de législation, et une organisation administrative qui lui permet d'exercer, sans confusion et avec facilité, son triple pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. Dans son désir ardent d'assurer à l'Eglise universelle un code précis, complet, en rapport avec les besoins actuels de la société, Notre Très Saint Père le Pape Pie X a prescrit deux mesures d'une extrême importance : la refonte du droit canonique (32) et la réorganisation des congrégations romaines (33). Il nous reste, nos très chers frères, à vous parler de ces deux actes pontificaux, pour vous donner une idée exacte de la somme énorme de travail accompli par Pie X dans le court espace de cinq années, et vous le montrer comme l'un des Papes qui ont exercé le plus d'influence sur l'orientation de l'Eglise et sur son action bienfaisante dans le monde.

L'unification des lois de l'Eglise fut l'œuvre lente et progressive de longs siècles. Ébauchée au IXe siècle seulement, réalisée au XIe, fortifiée et complétée aux siècles

(27) Jean, XV, XVII, XX.

(28) Matth. XVI, XVIII ; Jean, XXI · I Cor IV.

(29) Matth. XVIII ; Jean, XX ; Marc XVI.

(30) Matth. XVI, XXVIII.

(31) Matth. XXVIII ; Marc, XVI ; Matth. XVIII.

(32) *Motu proprio* du 19 mars 1904.

(33) Constitution *Sapienti Consilio*, 29 juin 1908.

suiuants, elle n'a atteint qu'au XIXe siècle son plein épanouissement (34). Le droit canonique actuel offre cependant encore, dans son ensemble et dans ses dispositions, des inconvénients nombreux. Les lois dont il se compose sont éparées à travers de volumineuses collections, tels que les Décrétales, les décisions disciplinaires du Concile de Trente, le Bullaire ou les Constitutions Pontificales, les recueils authentiques des Congrégations romaines. De plus, plusieurs de ces lois, autrefois en vigueur, sont tombées en désuétude, d'autres ont été réuouquées ou modifiées partiellement par des lois postérieures ; de là découlent des incertitudes sur leur existence, ou du moins sur leur portée réelle et leur sens véritable. Enfin, le besoin se fait sentir depuis longtemps d'apporter des changements dans la législation de l'Eglise en plusieurs points importants, afin de la rendre plus conforme aux besoins de la société contemporaine, si différente, par son organisation et sa mentalité, de la société des siècles passés.

Le Concile du Vatican, que l'invasion piémontaise obligea à suspendre ses sessions, avait exprimé le vœu de la refonte du droit canonique, et l'épiscopat catholique n'a pas cessé depuis de faire des instances pour obtenir du Saint-Siège la réalisation de ce vœu. De fait, plusieurs réformes partielles ont déjà été opérées par les derniers Papes en ce qui concerne les censures (35), les lois de

(34) Voir dans le *Canoniste Contemporain* la belle étude de M. l'abbé Boudinhon sur la codification du droit canonique.

(35) *Constitution Apostolicæ Sedis*

l'Index (36), les Congrégations religieuses à vœux simples (37), l'ouverture de conscience, les confessions et les communions dans les familles religieuses (38), l'ordination et le renvoi des religieux (39), les excorporations et les incorporations des clercs (40), les honoraires de messes (41), la procédure dans les causes disciplinaires des clercs (42), les fiançailles et le mariage (43), etc. Ces quelques modifications apportées à l'ancien droit ne pouvaient suffire ; elles n'étaient qu'une nouvelle preuve de la nécessité d'une réforme complète, d'une codification plus unifiée, d'une rédaction plus claire et plus précise de la législation de l'Eglise. Cette refonte délicate et difficile, Pie X a voulu en faire la grande œuvre de son pontificat ; il l'a entreprise dès le début de son règne, et actuellement elle se poursuit rapidement, avec le concours d'une commission cardinale, celui de l'épiscopat du monde catholique et de savants consultants versés en ces matières.

La codification du droit canonique entraînait une autre mesure non moins grave, celle de la réorganisation des congrégations romaines. Ces congrégations jouent, dans l'Eglise, à peu près le rôle des différents ministères dans

(36) *Constitution Officiorum.*

(37) *Constitution Conditae.*

(38) *Décret Quemadmodum.*

(39) *Décret Auctis admodum.*

(40) *Décret A primis Ecclesiae.*

(41) *Décret Ut debita.*

(42) *Instruction du 11 juin 1880.*

(43) *Décret Ne temere, 2 août 1907.*

un gouvernement civil. Elles partagent avec le Pape le travail de l'administration générale. Sixte-Quint les organisa en 1587, par la bulle *Immensa*, assignant à chacune d'elles son objet et ses pouvoirs, ainsi que son code de procédure. Le régime établi par Sixte-Quint assura, pendant trois siècles, l'ordre et la régularité dans le gouvernement de l'Église. Des changements considérables furent apportés, au siècle dernier, dans les conditions politiques et religieuses des états et des peuples. Une nouvelle organisation de la Curie romaine s'imposait donc. La refonte des lois ecclésiastiques fournit une occasion favorable de l'opérer. Après avoir été longtemps étudiée et préparée par une commission de cardinaux qui ont une connaissance profonde de la situation présente de l'Église et de ses besoins, la réforme désirée vient de recevoir de Pie X la sanction de sa suprême autorité. La constitution *Sapienti Consilio* fait disparaître certaines congrégations, en crée de nouvelles, distribue sur un autre plan la matière de leur juridiction, simplifie les procédures, et sépare complètement le pouvoir administratif du pouvoir judiciaire.

L'organisme de l'Église en sera rajeuni et simplifié, son gouvernement en deviendra plus souple, l'exercice de son pouvoir juridictionnel plus facile et plus rapide.

La constitution *Sapienti*, outre les modifications dont nous venons de vous indiquer les grandes lignes, place sous le droit commun plusieurs pays qui, jusqu'à maintenant, ont dépendu de la Congrégation de la Propagande. Le

Canada est de ce nombre. Nous n'aurons donc désormais, nos très chers frères, avec cette sacrée Congrégation que les relations dictées par le respect et le souvenir reconnaissant des bienfaits sans nombre dont nous lui sommes redevables. Elle a veillé sur le berceau de notre Eglise nationale, en a assuré le développement par une inlassable sollicitude et une longue série de mesures disciplinaires, pleines de prudence et d'opportunité ; elle a nommé nos évêques, sanctionné nos conciles provinciaux, approuvé la plupart de nos instituts religieux, dirigé et encouragé nos œuvres d'éducation supérieure, en un mot elle a été l'âme de notre vie religieuse.

Nous avons esquissé à grands traits, nos très chers frères, la vie de Notre Très Saint Père le Pape Pie X, nous nous sommes attaché à vous le montrer gardien vigilant de la foi, défenseur intrépide des droits de l'Eglise, restaurateur de sa discipline, de ses lois et de son organisation administrative. Il nous faudrait, pour être complet, mettre aussi en relief la marche de l'Eglise pendant les cinq années de ce fécond pontificat ; rappeler les directions pleines de lumières et de prudence données par Pie X à l'épiscopat de presque tous les pays du monde, la part considérable qu'il a prise aux œuvres catholiques, au progrès intellectuel des universités, au développement de la hiérarchie, aux procès de béatification et de canonisation de plusieurs serviteurs de Dieu ; les encouragements donnés aux grandes manifestations de foi et de piété qui eurent

lieu à l'occasion du 50^e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, des centaines de saint Grégoire le Grand, de saint Jean Chrysostôme, de sainte Elisabeth de Hongrie et du Vénérable François de Montmorency-Laval ; ainsi qu'aux nombreux congrès tenus en Europe pour répandre le culte de la Très Sainte Eucharistie et celui de la Vierge Mère de Jésus-Christ, protéger les libertés de l'Eglise, contribuer à la diffusion de la foi, préserver la jeunesse catholique et assurer le succès de son action sur la société, etc. Cette étude de détails nous entraînerait trop loin, et nous ferait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Le peu que nous avons dit, suffit pour prouver que Pie X restera dans l'histoire l'une des plus belles et des plus glorieuses figures de la papauté. “ Sorti
“ d'une humble origine et d'un foyer modeste, il s'est élevé plus haut par la sainteté de sa vie, poursuivant sans
“ cesse sa mission de paix et d'amour, affirmant, sans se
“ lasser, les principes divins de charité, de vérité, de justice ; épanchant à flots de son cœur doux et simple, mais
“ toujours grand, les vérités dont vit l'univers catholique ”.

MANDEMENT

Le Saint Nom de Dieu invoqué, et après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les chanoines de l'église cathédrale, nous avons réglé et ordonné, nous réglons et ordonnons ce qui suit au sujet du jubilé sacerdotal de Notre Très Saint Père le Pape Pie X :

1^o Le monastère des Religieuses Adoratrices du Précieux-Sang, ouvert à Joliette en l'année jubilaire, perpétuera au milieu de nous, comme nous l'avons annoncé lors de la fondation, le souvenir du 50^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de notre bien-aimé Pontife ;

2^o Une adresse sera envoyée à Sa Sainteté au nom du clergé, des communautés religieuses et des fidèles du diocèse, ainsi que l'offrande jubilaire.

3^o Un Triduum d'action de grâces aura lieu dans toutes les églises et chapelles de ce diocèse les 30 et 31 octobre et le 1^{er} novembre. Ces pieux exercices consisteront, chaque jour, dans la récitation du chapelet, une courte instruction sur l'Église ou sur le Pape, et le salut solennel du Très Saint Sacrement. Le dernier jour du Triduum, fête de la Toussaint, on chantera le *Te Deum* avant le *Tantum ergo*.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône des églises paroissiales et des chapelles publiques, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses de notre diocèse, le dimanche, 27 septembre, et les dimanches suivants.

Donné à Joliette, en notre maison épiscopale, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le dix-

huit septembre mil neuf cent huit, 50^e anniversaire de
l'ordination sacerdotale de Notre Très Saint Père le Pape
Pie X.

† JOSEPH-ALFRED,

évêque de Joliette.



Par. mandement de

Monseigneur,

F.-X. PIETTE,

chanoine, chancelier.